COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de

TRAMOYES

Département de l'Ain

Le Mardi vingt-huit Mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 22.03.2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - M SABATER Patrick - Mme LACHENAL Hélène - Mme OZGOZ Seher

Était absente : Mme NIQUE Corinne

Procuration : Mme NOIRAY à M TOURNY - M SABATER à M GEOFFRAY

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur TOURNY Alain

N° 03.2017

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain TOURNY est nommé à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 28 Février 2017.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose des nouveaux points à l'ordre du jour :

FINANCES

- Indemnités des Elus
- Choix du bureau d'études pour le plan de désherbage
- Investissement : Supplément rampe côté école

* * *

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 28/02/2017

* * *

FINANCES

- Vote des taxes 2017
- Budgets Commune et Assainissement 2017

- Approbation des Comptes de Gestion 2016
- Vote des Comptes Administratifs 2016
- Affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation 2016
- Vote des Budgets Primitifs 2017

- Financement entretien du terrain de foot
- Financement Travaux – Syndicat Intercommunal d'Entretien du ruisseau des Echets
- Bâtiment La Poste : 2 propositions d'achat
- Mise en place du plan de désherbage sur le Territoire de la Commune – Demande de subvention
- @Jeunes – Avis sur la continuité du service – Perspective des activités estivales

- Indemnités des Elus
- Choix du bureau d'études pour le plan de désherbage
- Investissement : Supplément rampe côté école

SYNDICAT

- Rapport d'Activités 2015 du SIEA
- Rapport de la Chambre des Comptes du SIEA de 2009 à 2014

POUR INFO ET SUIVI

➢ **QUESTIONS DIVERSES**

- **VOIRIE / ASSAINISSEMENT**
  - ❖ Commission Voirie / Assainissement : Compte rendu de la réunion du 8 Mars dernier

- **INFORMATIONS GENERALES**

  - ❖ Projet ouverture du Cabinet Médical pour le FAM
  - ❖ Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur
  - ❖ Planning des permanences électorales des deux tours pour l'Élection Présidentielle.

* * *

FINANCES

Dossiers présentés et suivis par ***Jean-François GEOFFRAY***

- **Vote des Comptes Administratifs 2016**

01/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET COMMUNE/

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2016 du Budget Commune dressé par Monsieur Henri MERCANTI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice considéré,

1°-Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ANNEXE A

2°-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°-vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés en annexe (ANNEXE A), Monsieur Henri MERCANTI, Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à la législation en vigueur, la présidence est alors assurée par **M LABERT Gérard**

ANNEXE A :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	76 020.57 €			128 536.56 €		52 515.99 €
Opérations de l'Exercice	253 893.77 €	176 415.33 €	1 189 856.56 €	1 155 379.30 €	1 443 750.33 €	1 331 794.63 €
TOTAUX	**329 914.34 €**	**176 415.33 €**	**1 189 856.56 €**	**1 283 915.86 €**	**1 443 750.33 €**	**1 384 310.62 €**
Résultats de clôture	153 499.01 €			94 059.30 €	59 439.71 €	
Restes à réaliser	22 513.84 €	104 002.00 €				81 488.16 €
TOTAUX CUMULES	**352 428.18 €**	**280 417.33 €**	**1 189 856.56 €**	**1 283 915.86 €**	**1 443 750.33 €**	**1 465 798.78 €**
RESULTATS DEFINITIFS	72 010.85 €			94 059.30 €		**22 048.45 €**

* * *

02/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2016 du Budget Assainissement dressé par Monsieur Henri MERCANTI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice considéré,

1°-Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ANNEXE A

2°-Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°-vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés en annexe (ANNEXE A), Monsieur Henri MERCANTI, Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à la législation en vigueur, la présidence est alors assurée par **M LABERT Gérard**

ANNEXE A :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016						
Libellés	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		60 575.11 €		118 338.17 €		178 913.28 €
Opérations de l'Exercice	21 379.61 €	39 359.76 €	112 117.84 €	135 762.19 €	133 497.45 €	175 121.95 €
TOTAUX	**21 379.61 €**	**99 934.87 €**	**112 117.84 €**	**254 100.36 €**	**133 497.45 €**	**354 035.23 €**
Résultats de clôture		78 555.26 €		141 982.52 €		220 537.78 €
Restes à réaliser	44 541.74 €	16 525.05 €			28 016.69 €	
TOTAUX CUMULES	**65 921.35 €**	**116 459.92 €**	**112 117.84 €**	**254 100.36 €**	**161 514.14 €**	**354 035.23 €**
RESULTATS DEFINITIFS		50 538.57 €		141 982.52 €		**192 521.09 €**

* * *

- **Approbation des Comptes de Gestion 2016**

03/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ETABLI PAR Mr MOISSON Alain – BUDGET COMMUNE/

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°-Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion Commune dressé, pour l'Exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

04/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ETABLI PAR Mr MOISSON Alain – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°-Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion Assainissement dressé, pour l'Exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*** * ***

- **Affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation 2016**

05/AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET COMMUNE/

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri MERCANTI, Maire.

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+ 94 059.30 €**

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- **34 477.26 €**
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	**+ 128 536.56 €**
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**	**+ 94 059.30 €**

D - Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	**- 153 499.01 €**
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1) Subventions	**+ 81 488.16 €**

Besoin de financement F = D + E	**- 72 010.85 €**
AFFECTATION = C = G + H	**+ 94 059.30 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **G =** au minimum, couverture du besoin de financement F	**72 010.85 €**
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	**22 048.45 €**
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	**0.00 €**

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

*** * ***

06/AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri MERCANTI, Maire.

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **+ 141 982.52 €**

- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat d'exploitation	
A - Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ **23 644.35 €**
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	**800.83 €**
B - Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif,	
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	**+ 118 338.17 €**
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	**+ 141 982.52 €**
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	**+ 78 555.26 €**
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	**- 28 016.69 €**
Excédent de financement (1) Subventions	**0.00 €**

Besoin de financement F = D + E	**+ 0.00 €**
AFFECTATION = C = G + H	**+ 141 982.52 €**
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement (Plus-values)	**+ 800.83 €**
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement	**+ 0.00 €**
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en exploitation R 002 (2)	**+ 141 982.52 €**
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	**0.00 €**

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation.
Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

*** * ***

- **Vote des taxes 2017**

07/VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017/

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des nouvelles bases d'imposition telles que notifiées pour l'année 2017 et qui prévoient un produit prévisionnel de : 495 800 €uros.

Il dit que cette année et en rapport avec la conjoncture actuelle et des charges grandissantes de la Commune, il convient de répercuter le coût des baisses des dotations de l'Etat.

En effet, pour le FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) mis en place par la Loi des finances de 2012, il est prévu une forte augmentation des prélèvements pour la Commune.

De plus, les baisses annoncées de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sont également dans le même cas. Malgré, l'aide apportée par la CCMP (Communauté de Communes de Miribel et du Plateau) pour l'année 2016, le manque à gagner ne pourra être couvert en partie par l'excédent de fonctionnement prévisionnel et réduira considérablement l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Tableau des montants des réductions des dotations :

TRAMOYES	2012	2013	2014	2015	2016	p° 2017
DGF REELLE PERCUE	184 731 €	183 504 €	171 795 €	147 092 €	124 611 €	115 000 €
PERTE DGF base 2012		*-1 227 €*	*-12 936 €*	*-37 639 €*	*-60 120 €*	*-69 731 €*
FPIC	-4 095 €	-19 587 €	-32 623 €	-45 957 €	-67 772 €	-88 104 €
Perte annuelle par rapport à 2012	**-4 095 €**	**-20 814 €**	**-45 559 €**	**-83 596 €**	**-127 892 €**	**-157 835 €**

Les montants sont réels de 2012 à 2016 et prévisionnels pour 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le taux des Taxes de 5 % pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière du bâti.

Le Conseil Municipal Par 11 voix «pour», 0 voix «contre», 2 abstentions

- **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit le taux des taxes directes locales pour l'année 2017 :

TH : 15.89 %
TF : 15.59 %
TFNB : 44.63 %

En conséquence, les taux des Taxes Directes Locales, pour l'année 2017, seront comme suit pour un produit prévisionnel attendu de : 519 381.00 €uros :

Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'Année 2017

Libellé	Base 2016	Taux 2016	Montant 2016	Variation Base %	Base 2017	Taux 2017	Montant 2017	Variation Produit %	Variation Taux %
Taxe d'habitation	1 748 217	15.13%	264 505	2.90	1 799 000	15.89%	285 861	8.07	5.02
Taxe Foncière (bâti)	1 327 177	14.85%	197 086	0.89	1 339 000	15.59%	208 750	5.92	4.98
Taxe Foncière (non bâti)	55 255	44.63%	24 660	0.44	55 500	44.63%	24 770	0.44	0.00
		Total	486 251	4.24		Total	519 381	14.44	10.01

* * *

- **Budgets Commune et Assainissement 2017**

08/BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET COMMUNE/

Dans un très large exposé détaillé, Monsieur le Maire présente les orientations du Budget Primitif 2017 de la Commune, arrêté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 656 526.69 €uros.**

✓ **Section de Fonctionnement : 1 207 609.45 €uros**

Dépenses	1 207 609.45 €
Déficit reporté	0.00 €
Total Dépenses	**1 207 609.45 €**
Recettes	1 185 561.00 €
Excédent reporté	22 048.45 €
Total Recettes	**1 207 609.45 €**

✓ **Section d'Investissement : 448 917.24 €uros**

Dépenses	272 904.39 €
Reste à réaliser	22 513.84 €
Déficit reporté	153 499.01 €
Total Dépenses	**448 917.24 €**
Recettes	344 915.24 €
Reste à Réaliser	104 002.00 €
Excédent reporté	€
Total Recettes	**448 917.24 €**

Par 11 voix «pour», 0 voix «contre», 2 abstentions

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section de Fonctionnement et par opération à la section d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2017 qui est arrêté en dépenses et en recettes à **1 656 526.69 €uros.**

* * *

09/BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Dans un très large exposé détaillé, Monsieur le Maire présente les orientations du Budget Primitif 2017 du Budget Assainissement de la Commune, arrêté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **465 427.80 €uros.**

- ✓ **Section d'Exploitation : 272 663.28 €uros**

Dépenses	272 663.28 €
Déficit reporté	0.00 €
Total Dépenses	**272 663.28 €**
Recettes	130 680.76 €
Excédent reporté	141 982.52 €
Total Recettes	**272 663.28 €**

- ✓ **Section d'Investissement : 192 764.52 €uros**

Dépenses	148 222.78 €
Reste à réaliser	44 541.74 €
Déficit reporté	0.00 €
Total Dépenses	**192 764.52 €**
Recettes	125 700.90 €
Reste à Réaliser	16 525.05 €
Excédent reporté	50 538.57 €
Total Recettes	**192 764.52 €**

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section d'Exploitation et par opération à la section d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget Assainissement de la Commune qui est arrêté en dépenses et en recettes à **465 427.80 €uros.**

*** * ***

- **Indemnités des Elus**

10/INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS/

Vu les délibérations du 29 Mars 2014 qui fixent les montants des indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints

Vu le Décret n° 2017-85 du 26/01/2017 présentant une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de nos élus locaux à compter du 1er Janvier 2017.

A la demande du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec effet au 1er Janvier 2017 de diminuer le taux pour le calcul du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et par conséquent celui des indemnités des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **DÉCIDE à l'unanimité** et avec effet au 1er Janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire **selon l'importance démographique de la commune, et** sur le taux maximal de 43 % de l'indice 1022
- **FIXE** le montant de l'indemnité du Maire à **34.58 % de l'indice brut 1022.**
- **FIXE** le montant de l'indemnité des adjoints à **40 % de l'indemnité du Maire.**

Cette indemnité sera versée mensuellement.

*** * ***

- **Choix du bureau d'études pour le plan de désherbage**
- **Mise en place du plan de désherbage sur le Territoire de la Commune – Demande de subvention**

11/DEMANDE DE SUBVENTIONS – PLAN DE DÉSHERBAGE/

VU la Loi de transition énergétique du 22 Juillet 2015.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er Janvier 2017 les Communes sont dans l'obligation de ne plus utiliser les produits phytosanitaires pour le désherbage (sauf dans les cimetières).

Dans ce but, il est proposé de réaliser un Plan de Désherbage avec un bureau d'études spécialisé dans la conception et la gestion écologique des espaces verts. Après étude de 3 devis, la Société ALTROS INGENERIE est retenue.
Le programme est sur 5 phases et réalisé par Mme MICHEAU Bénédicte, Consultante :

- 1 : Inventaire des pratiques d'entretien et des zones entretenues
- 2 : Définition des nouveaux objectifs d'entretien
- 3 : Classement des zones selon le risque de transfert vers la ressource en eau
- 4 : Propositions d'amélioration
- 5 : Bilan annuel du plan de désherbage

Options : Gestion différenciée.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de subvention pour cette étude.

A ce titre, il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES

Dénomination sociale
ALTROS INGENERIE
24 Rue Lamartine
3834 EYBENS

	Montant	**TTC**
• Plan de désherbage communal		2 870.00 €
• Option retenue		1 353.00 €
	Total	**4 223.00 € TTC**

Le bureau d'études est exempté de TVA.

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder à la demande d'une subvention au taux maximum de 80 % qui serait pour un montant de 3 378 €uros au titre d'une participation de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,
Par 6 voix «pour», 0 voix «contre», 5 abstentions

- **APPROUVE** le plan de financement
- **APPROUVE** la demande de subvention au titre d'une participation de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier
- **PREND** acte de l'inscription de ce projet au Budget Communal.

* * *

- **Financement entretien du terrain de foot**

Point n'ayant pas fait l'objet d'une délibération

* * *

- **Financement Travaux – Syndicat Intercommunal d'Entretien du ruisseau des Echets**

12/FINANCEMENT TRAVAUX – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN DU RUISSEAU DES ECHETS/

VU la demande du Syndicat Intercommunal d'Entretien du Ruisseau des Echets

Le Syndicat Intercommunal a prévu d'effectuer des travaux d'entretien sur le ruisseau des Echets et principalement des élagages et transports des arbres gênant l'écoulement des eaux et le nettoyage du fossé. Ces travaux d'un montant de 8 791.20 € seront répartis entre chaque Commune. Pour la Commune de Tramoyes, cela correspondrait à une participation de 694.95 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** la demande de participation
- **AUTORISE** le Maire à effectuer le versement au Syndicat de la participation d'un montant de 694.95 €

* * *

- **Bâtiment La Poste : 2 propositions d'achat**

13/VENTE DE LA POSTE/

VU la Délibération n° 07 en date du 28 Février 2017 autorisant la vente au prix minimum de 200 000 €uros du bâtiment de la poste cadastré B 186 + d'un garage cadastré B 185 et d'une partie de la parcelle B 1525 pour une place de parking.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune a reçu 2 propositions d'achat du bâtiment de la Poste.

La première au prix de 201 000 €, d'un particulier qui a fourni une lettre de motivation et une attestation de dépôt de demande de prêt habitat pour un montant de 200 000 €.

La deuxième au prix de 200 000 €, d'un couple de particulier qui a fourni une lettre de motivation mais pas de certificat ou attestation bancaire mais un explicatif quant au mode de financement pour une partie des 200 000 € proposés.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la première proposition, soit une vente du bâtiment de la poste cadastré B 186 + d'un garage cadastré B 185 et d'une partie de la parcelle B 1525 pour une place de parking.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier et à signer tous les documents nécessaires.

* * *

- **Investissement : Supplément rampe côté école**

Point n'ayant pas fait l'objet d'une délibération

* * *

- **@Jeunes – Avis sur la continuité du service – Perspective des activités estivales**

Le Service Animations Ados continue jusqu'au 30 Avril. Alfa3a nous informe qu'il y a un manque d'animateurs dans le secteur. Une Commission @Jeunes aura lieu prochainement afin d'étudier la poursuite de ce service.

* * *

SYNDICAT

- **Rapport d'Activités 2015 du SIEA**

- **Rapport de la Chambre des Comptes du SIEA de 2009 à 2014**

Ces deux sont reportés au prochain conseil.

* * *

POUR INFO ET SUIVI

➢ QUESTIONS DIVERSES

➢ VOIRIE / ASSAINISSEMENT

❖ Commission Voirie / Assainissement : Compte rendu de la réunion du 8 Mars dernier

Voir CR de la Commission du 8 Mars dernier.

➢ INFORMATIONS GENERALES

❖ Projet ouverture du Cabinet Médical pour le FAM

L'ORSAC lance un appel à candidature pour le recrutement d'un Médecin pour 4 demi-journées au FAM. Le Conseil Municipal demande qu'il soit également fait une proposition pour l'installation d'un cabinet médical. Pour cela il faudrait un local. Il est rappelé que la Commune avait décidé il y a plus de 2 ans qu'elle participerait aux frais d'installation.

A suivre avec l'ORSAC.

*** * ***

❖ Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur

A reporter au prochain Conseil Municipal.

*** * ***

❖ Planning des permanences électorales des deux tours pour l'Élection Présidentielle.

Les deux plannings sont proposés les 23 Avril et 7 Mai.

DÉBAT : Une délégation du corps enseignant, d'Atsem et de parents d'élèves ont assistés au conseil municipal de ce soir et souhaitent la parole.

Monsieur le Maire accepte et autorise le débat.

Principalement les points suivants sont abordés :

- L'éventuelle ouverture d'une troisième classe de maternelle à la rentrée
- Le remplacement de l'Atsem qui part en retraite
- La gestion des dérogatoires pour les nouveaux élèves

FIN DE SÉANCE à 23 h 30